

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****7ÈME Réunion de 2015****Séance du 30 novembre 2015**

CD20151130_26
id. 2199

L'an deux mille quinze le trente novembre , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

**POLE DE COMPÉTITIVITÉ AGRI SUD-OUEST INNOVATION
SOUTIEN À LA FILIÈRE ARBORICOLE**

En Tarn-et-Garonne, le secteur agricole constitue un des grands **pilliers de l'économie**. Il représente à lui seul **8 400 emplois soit 7 % de l'emploi régional**.

Ainsi, l'agriculture joue un rôle économique important sur notre département puisque 26 % des établissements sont issus du secteur agricole contre 20 % au niveau Midi-Pyrénées et 11 % au niveau national.

C'est dans ce cadre que le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne a décidé de participer au fonctionnement du Pôle de Compétitivité « Agri Sud Ouest Innovation » et ce, dès sa création, en 2007.

Ce pôle de compétitivité régional, dont le relais local est assuré par l'ADE82, a permis de faire naître en Tarn-et-Garonne un certain nombre de programmes de Recherche & Développement comme le projet « INNO'POM » qui associe trois entreprises (MAF AGROBIOTIC, BLUE WHALE, ABSOGER) à cinq laboratoires de recherche et qui vise à éliminer la présence de produits phytosanitaires dans la production de pommes.

Dans le cadre de ces orientations, il est proposé de soutenir le programme de recherche et développement « PRESTIGE », ainsi que de participer au fonctionnement de l'association ARBORITECH.

I – PROJET « PRESTIGE »

Le projet PRESTIGE (pour « Portail Rural d'Excellence d'un Système Territorial d'Information Géographique Enrichi ») vise à développer une solution web cartographique dédiée à l'arboriculture.

L'objectif est de créer, grâce aux croisements des différents types de données arboricoles (géographiques et économiques) à différentes échelles territoriales (régionale, départementale, locale et parcellaire) un **portail d'aide à la décision** pour les arboriculteurs.

Ce projet ambitieux associe : la société SOGEFI-SOGEXFOL, la coopérative QUALISOL, le CEFEL, le laboratoire CESBIO et le LAAS-CNRS.

Ainsi, la société SOGEFI-SOGEXFO développera la plate-forme informatique afin que la totalité des informations recensées soit accessible facilement sur internet pour l'ensemble des acteurs de la filière (de l'arboriculteur jusqu'au distributeur).

De son côté, la coopérative QUALISOL apportera son expertise « métier » et mettra en place un groupe de travail d'arboriculteurs sous forme de « livinglab ». Le CESBIO (laboratoire spécialisé dans le fonctionnement et la dynamique de la Biosphère continentale) assurera la réalisation de la carte des vergers à partir des images satellitaires et aériennes. Le LAAS, laboratoire du CNRS, apportera son expertise pour la définition de capteurs optiques et de radiofréquence permettant la prévision des récoltes et l'aide à l'éclaircissage.

Pour finir, le centre d'expérimentation du CEFEL participera aux phases de test et permettra ainsi l'étalonnage des capteurs.

Le coût s'élève à 848 269 € répartis comme suit entre les différents partenaires :

	Montant retenu HT
SOGEFI-SOGEXFO (chef de file du projet)	207 666 €
QUALISOL	294 537 €
LAAS-CNRS	163 843 €
CEFEL	17 765 €
CESBIO	164 458 €
Total	848 269 €

Ce projet a reçu l'avis favorable de la Région qui l'a retenu dans le cadre de son appel à projet Easy'nov. Il a aussi reçu un agrément technique du pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation.

De ce fait, ce projet est éligible à la politique départementale en faveur des aides aux programmes de recherche et d'innovation.

Après instruction du dossier par les services régionaux, il apparaît que le Département pourrait soutenir ce projet en fléchant son intervention sur la coopérative QUALISOL. De son côté, la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban participera via une subvention de 50 000 € à l'entreprise SOGEFI-SOGEXFO.

Ainsi, le plan financement s'établirait de la façon suivante :

	Montant HT
EUROPE (FEDER)	150 781 €
REGION MIDI-PYRENEES	115 264 €
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE	44 000 €
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND MONTAUBAN	50 000 €
AUTOFINANCEMENT DES PARTENAIRES	488 224 €
Total	848 269 €

Au regard de la nature de ce projet et compte-tenu de son intérêt pour la filière arboricole départementale, il est proposé de valider la participation du Département à ce programme de recherche et développement en accordant une subvention de 44 000 € à l'entreprise QUALISOL.

Cette participation de 44 000 € serait imputée sur la ligne budgétaire 656837 sous-fonction 91 (REDE) sur l'exercice en cours.

II – SOUTIEN A L'ASSOCIATION ARBORITECH

En complément du soutien départemental au projet PRESTIGE et afin d'accroître les efforts sur cette filière « fruits », 15 entreprises du Tarn-et-Garonne ont décidé de créer l'association ARBORITECH. Cette association vise à promouvoir la recherche, l'innovation et à développer l'enseignement supérieur dans la filière arboricole du Département.

L'objectif d'Arboritech est d'informer les entreprises, de les sensibiliser aux enjeux de l'innovation, d'organiser des rencontres et échanges entre les professionnels de la filière mais aussi d'accompagner le montage et le suivi de projets innovants.

L'association sollicite une aide auprès du Conseil Départemental à hauteur de 30 000 € par an pour une durée de trois ans.

Au regard de l'intérêt de cette plate-forme pour le territoire et en particulier pour le développement d'innovations dans le secteur agricole, Monsieur le Président propose d'accorder à l'association ARBORITECH une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au titre de l'année 2015.

Il est précisé que le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne ré-examinera cette intervention lors des budgets primitifs de 2016 et de 2017 pour autant que les conséquences de la loi NOTRe le lui permettront.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban a prévu de soutenir le fonctionnement de cette association à hauteur de 50 000 € sur le même exercice.

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission développement économique, emploi,

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu la demande de vote de division conformément à l'article 54 du règlement intérieur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Accorde à l'entreprise QUALISOL une subvention de 44 000 € pour la soutenir dans sa participation au programme de recherche et développement « PRESTIGE » ;
- Inscrit la dépense correspondante à l'article 656837, sous-fonction 91 ;

Adopté à l'unanimité.

- Décide d'attribuer une aide de fonctionnement de 30 000 € à l'association Arboritech sur l'exercice 2015 ;
- Inscrit la dépense correspondante à l'article 656831, sous-fonction 91.

Pour 18 voix
Contre 12 voix
Abstention /

Adopté.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC